



## Problemes avec proprietaires et ex ami

-----  
Par Visiteur

Mon ex ami m'as mise dehors le 7/12/2010 j'ai envoyé le préavis et une demande de désolidarisation qui courent jusqu'au 11 mars 2011 son père est caution, depuis mon ex n'a pas donné congé et à dégradé la maison louée alors que quand je suis partie elle était en bon état( témoins à l'appui).

les propriétaires me réclament le loyer de février et la remise en état de la maison alors que mon ex travaille je suis d'accord pour payer la moitié du loyer mais je ne suis pas d'accord pour payer les frais de remise en état.

une caution de 700 euros a été versée.  
Que dois je faire ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Est ce que la désolidarisation du contrat de bail avait été acceptée par le bailleur?

les propriétaires me réclament le loyer de février et la remise en état de la maison alors que mon ex travaille je suis d'accord pour payer la moitié du loyer mais je ne suis pas d'accord pour payer les frais de remise en état.  
une caution de 700 euros a été versée.

Que dois je faire ?

En toute logique sauf acception de votre demande par la bailleur, vous êtes tenu aux obligations du contrat de bail jusqu'au terme de celui ci. Autrement dit si le colocataire, en l'occurrence votre ex ami, ne paye pas le loyer, le bailleur peut se retourner contre vous ou contre le garant. De ce fait vous êtes dans l'obligation de payer.

Quant aux dommages causés, il en va de même.

Par contre, vous pouvez à votre tour vous tourner vers votre ex ami afin d'exiger le paiement de la moitié de l'ensemble des frais engagés. Pour cela il vous faudra saisir le juge de proximité en matière civile.

Cordialement

-----  
Par janus2

Par contre, vous pouvez à votre tour vous tourner vers votre ex ami afin d'exiger le paiement de la moitié de l'ensemble des frais engagés.

Bonjour,

C'est même la totalité qui peut être réclamée à l'ex-ami, pas seulement la moitié puisque congé a été donné (à condition que le préavis soit terminé).